

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
du 14 décembre 2023

**Délibération n°2023-172 - Finances – Décision modificative n°3 du budget principal
exercice 2023**

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	56
Ne prend pas part au vote	0
Votants	56
Abstention	0
Suffrage exprimés	56
Majorité absolue	29
Pour	56
Contre	0

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 8 décembre 2023, s'est réuni Salle Yvonne GARNIER à Ury, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Estelle BERTÉE, Françoise BICHON-LHERMITTE, Isabelle BOLGERT (arrivée à 19h10), Francine BOLLET, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKKE, Véronique FÉMÉNIA, Anne-Sophie GUERIN, Lamia KORT, Hélène MAGGIORI, Isabelle MARIE, Marie-Charlotte NOUHAUD, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Pascale TORRENTS-BELTRAN, et Nathalie VINOT.

MM. Christophe BAGUET, Christian BOURNERY, Michel CALMY, Michel CHARIAU, Jean-Claude DELAUNE, David DINTILHAC, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Francis GUERRIER, Pascal GROS, Jean HÉLIE, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Jean-Philippe POMMERET, Patrick POCHON, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Cédric THOMA, Yannick TORRES, Vitor VALENTE, Frédéric VALLETOUX et Anthony VAUTIER.

Membres ayant donné pouvoir :

M. Romain COQUÉRY donne pouvoir à M. Pascal GOUHOURY
Mme Cécile PORTE donne pouvoir à M. Fabrice LARCHÉ
M. Michaël GOUÉ donne pouvoir à M. Vitor VALENTE
Mme Sandrine-Magali BELMIN donne pouvoir à Mme Nathalie VINOT
M. Thierry REYJAL donne pouvoir à M. David DINTILHAC
Mme Gwenaél CLER donne pouvoir à M. Thibault FLINÉ
Mme Marie-Laure VASSEUR donne pouvoir à M. Christian BOURNERY
Mme Naciba MESSAOUDI donne pouvoir à M. Laurent SIGLER
M. Daniel RAYMOND donne pouvoir à M. Yannick TORRES
Mme Audrey TAMBORINI donne pouvoir à M. Cédric THOMA
Mme Mylène MUSY donne pouvoir à M. Jean-Philippe POMMERET
Mme Chantal PAYAN donne pouvoir à M. Christophe BAGUET

M. Frédéric VALLETOUX donne pouvoir à Mme Francine BOLLET (pour le vote du procès-verbal de séance et pour les délibérations N°2023/152 à N°2023/157)

Membres absents :

Mme Aurélie BRICAUD

Mme Sophie BERTHOLIER

Mme Anne GHYSSENS

Mme Marie HOLVÖET

M. Thomas IANZ

M. David DINTILHAC (pour le vote de la délibération N°2023/152)

M. Thierry REJAL (pour le vote de la délibération N°2023/152)

Mme Nathalie VINOT (pour le vote de la délibération N°2023/152)

Mme Sandrine-Magali BELMIN (pour le vote de la délibération N°2023/152)

M. Laurent SIGLER (pour le vote des délibérations N°2023/152 à N°2023/153)

Mme Naciba MESSAOUDI (pour le vote des délibérations N°2023/152 à N°2023/153)

M. Cédric THOMA (pour le vote de la délibération N°2023/184 à N°2023/185)

Mme Audrey TAMBORINI (pour le vote des délibérations N°2023/184 à N°2023/185)

M. Gérard TAPONAT (pour le vote des délibérations N°2023/194 à N°2023/198)

M. Patrick POCHON (pour le vote de la délibération N°2023/198)

Secrétaire de Séance : Mme Sonia RISCO

Références juridiques :

- **Délibération n°2023-051 du conseil communautaire du 30 mars 2023**
- **Délibération n°2023-098 du conseil communautaire du 29 juin 2023**
- **Délibération n°2023-129 du conseil communautaire du 28 septembre 2023**

Rapporteur : Mme Véronique FÉMÉNIA

Ce point a été présenté à la commission finances, ressources humaines et mutualisation du 5 décembre 2023.

Par délibération n°2023-051 en date du 30 mars 2023 le conseil communautaire a adopté le budget primitif du budget principal avec reprise du résultat de l'exercice 2022.

Par délibération n°2023-098 en date du 29 juin 2023 le conseil communautaire a adopté la décision modificative n°1 du budget principal.

Par délibération n°2023-129 en date du 28 septembre 2023 le conseil communautaire a adopté la décision modificative n°2 du budget principal.

Il est proposé à l'assemblée une décision modificative n°3 afin de permettre les ajustements suivants :

- Abonder les crédits nécessaires à la dotation aux amortissements (319 500 €) et aux reprises de subvention (123 000 €) suite au travail de mise à jour de l'inventaire effectué en lien avec le service de gestion comptable de Fontainebleau : chapitre 042 en section de fonctionnement comptes 6811 en dépenses et 777 en recettes et chapitre 040 en section d'investissement comptes 139xx en dépenses et 28xxx en recettes ;
- Neutraliser l'amortissement des dépenses effectuées sur les comptes 204xxx qui correspondent aux attributions de compensation d'investissement et fonds de concours (329 000 €) : chapitre 042 en recettes de fonctionnement compte 7768 et chapitre 040 en dépenses d'investissement compte 198 ;
- Intégrer les études suivies de travaux (81 520 €) : chapitre 041 en section d'investissement en dépenses et en recettes.

Ainsi, la décision modificative n°3 telle que présentée ci-après s'équilibre en section de fonctionnement à un montant de 452 000 € et en section d'investissement à un montant de 533 520 €.

Budget Principal							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Compte	Libellé		Chapitre	Compte	Libellé	
Total des dépenses réelles de fonctionnement				Total des recettes réelles de fonctionnement			
-				-			
023		Virement à la section d'investissement					
		132 500,00 €					
042		Opérations d'ordre de transfert entre section		042		Opérations d'ordre de transfert entre section	
		319 500,00 €				452 000,00 €	
	6811	Dotations aux amortissements			777	Dotations aux amortissements	
		319 500,00 €				123 000,00 €	
					7768	Neutralisation amortissements comptes 204xxx	
						319 500,00 €	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement				Total des recettes d'ordre de fonctionnement			
452 000,00 €				452 000,00 €			
TOTAL				TOTAL			
452 000,00 €				452 000,00 €			

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
Chapitre	Compte	Libellé		Chapitre	Compte	Libellé	
Total des dépenses réelles d'investissement				Total des recettes réelles d'investissement			
-				-			
040		Opérations d'ordre de transfert entre section		021		Virement de la section de fonctionnement	
		452 000,00 €				132 500,00 €	
	139xx	Dotations aux amortissements		040		Opérations d'ordre de transfert entre section	
		123 000,00 €				319 500,00 €	
	198	Neutralisation amortissements comptes 204xxx			28xxx	Dotations aux amortissements	
		329 000,00 €				319 500,00 €	
041		Opérations patrimoniales		041		Opérations patrimoniales	
		81 520,00 €				81 520,00 €	
	21738	Intégration études futur siège CAPF			2031	Intégration études futur siège CAPF	
		24 840,00 €				24 840,00 €	
	2158	Intégration études aire accueil gens voyage Vulaines			2031	Intégration études aire accueil gens voyage Vulaines	
		37 740,00 €				37 740,00 €	
	2151	Intégration études ZA Chartrettes			2031	Intégration études ZA Chartrettes	
		18 940,00 €				18 940,00 €	
Total des dépenses d'ordre d'investissement				Total des recettes d'ordre d'investissement			
533 520,00 €				533 520,00 €			
TOTAL				TOTAL			
533 520,00 €				533 520,00 €			

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de :

- Approuver la décision modificative n°3 du budget principal de l'exercice 2023,
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Décision

L'assemblée décide, à l'unanimité, de :

- Approuver la décision modificative n°3 du budget principal de l'exercice 2023,
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de séance

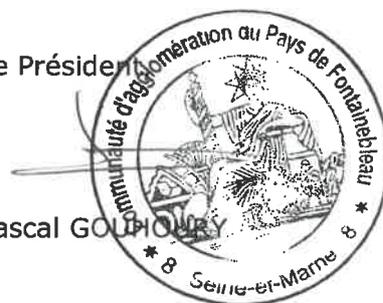
Sonia RISCO

Certifié exécutoire le **20 DEC. 2023**
Date de mise en ligne le **20 DEC. 2023**
Notification le
AR Préfecture 077-200072346-

Pour extrait conforme,

Le Président

Pascal GOUHOUËY



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20231220-2023-172-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20231220-2023-172-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2023